

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° : R-4257-2024

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »)

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, **VINCENT POULIOT**, directeur exécutif, Marchés du carbone et efficacité énergétique, Solutions énergétiques – grandes entreprises, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le présent dossier, Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées contenues au tableau 7 de la pièce Énergir-H, Document 2;
4. Les informations caviardées contenues au tableau 7 de la pièce Énergir-H, Document 2 contiennent des renseignements portant sur la prévision de prix de droits d'émission ou permettant de les déduire;
5. Ces renseignements ont entre autres été fournis à Énergir par une firme externe dans le cadre de services payants auxquels Énergir est abonnée;
6. En vertu des termes d'utilisation des services fournis par cette firme, Énergir ne peut divulguer publiquement à des tiers les renseignements ainsi obtenus;
7. Par conséquent, Énergir ne peut divulguer directement ou indirectement les renseignements fournis par cette firme sans contrevenir à ses obligations contractuelles;
8. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie de l'énergie d'ordonner la confidentialité des informations caviardées contenues au tableau 7 de la pièce Énergir-H, Document 2, et ce, pour une durée indéterminée;

9. À ma connaissance, tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Montréal, le 10 mai 2024.

Vincent Pouliot

VINCENT POULIOT

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 10^e jour de mai 2024

M. Beauvais

Mélanie Beauvais, 181625
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

